

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **26 (1897)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

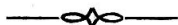
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

g) L'esprit de nos populations? — L'instruction publique est gravée dans les lois, mais elle n'est pas assez entrée et ancrée dans les mœurs; elle est subie plutôt qu'acceptée avec une joyeuse gratitude. En outre, l'instruction intellectuelle ne repose pas assez sur la seule vraie base, qui est l'éducation morale.

h) Le corps enseignant et sa formation? — Le corps enseignant est généralement respectable et respecté; toutefois, comme l'enfant est très observateur, il importe que ceux qui ont la charge de l'instruire ne soient jamais des mercenaires, mais accomplissent leurs fonctions comme un véritable sacerdoce. Les instituteurs ont charge d'âme tout comme les pasteurs.



Chronique scolaire

Fribourg. - Dans les fêtes grandioses qui ont eu lieu dernièrement à Fribourg à l'occasion du troisième centenaire de la mort du B. P. Canisius, les orateurs ont parlé à plusieurs reprises de l'activité admirable de ce saint Jésuite dans le domaine de l'école, et à la suite de N. S. Père le Pape Léon XIII ils ont exposé la doctrine de l'Eglise catholique concernant l'instruction de l'enfance.

A l'encontre de ce qui se pratique en France et dans plusieurs autres pays où sous prétexte de neutralité religieuse on accorde la liberté d'enseignement aux juifs, aux musulmans, aux francs-maçons, à toutes les sectes hostiles à notre foi, l'Eglise catholique revendique, avec raison, la liberté de donner une formation vraiment religieuse à tous ses enfants tout en respectant les croyances de ceux qui appartiennent à une religion quelconque.

On a célébré, à plusieurs reprises, dans les réunions qui ont eu lieu à cette occasion, les immenses services du bienheureux Père Canisius dans le domaine de l'instruction populaire soit en fondant des collèges soit en écrivant divers ouvrages et surtout son célèbre catéchisme. Ce catéchisme parut en mai 1555. Il fut immédiatement adopté par les paroisses et les écoles d'Autriche, de Bohême, de Hongrie, et même d'Italie et de France.

Il fit deux abrégés de son catéchisme.

L'Ecole de Métiers de Fribourg s'ouvrira vendredi, 1^{er} octobre, à 9 h. du matin. Elle comprendra les sections suivantes :

1. Ecole de mécanique de précision; 2. Ecole d'électrotechniques; 3. Ecole de constructeurs de bâtiments (conducteurs de travaux, chefs de chantiers, tailleurs de pierre; 4. Ecole de menuiserie et d'ébénisterie; 5. Ecole de vannerie. Une école

de sculpture sur pierre sera inaugurée à la rentrée du 1^{er} octobre prochain. L'établissement a ouvert un internat où le prix de la pension, logement compris, n'est que de 35 fr. par mois.

L'enseignement, donné par d'excellents maîtres, est théorique et pratique. Chaque élève travaille à l'atelier de 35 à 45 heures par semaine. La durée des études est de deux ans et demi (vannerie) à quatre ans (mécanique de précision, électrotechniques, sculpture sur pierre).

Les demandes de renseignements et d'inscriptions doivent être adressées à la *Direction de l'Ecole de Métiers*, à Fribourg, qui enverra aussi gratuitement le prospectus et le programme de l'Ecole.

Cuisine, coupe, lingerie, repassage. — Ces différents cours, organisés à l'Ecole secondaire des jeunes filles et suivis avec un si grand succès l'année dernière, vont recommencer avec le mois d'octobre.

On peut s'inscrire, personnellement ou par carte, chez M. le chanoine Quartenoud, directeur de l'Ecole secondaire. Les inscriptions sont ouvertes du 21 septembre au 3 octobre.

Ecole agricole de Péroilles. — L'Etat a institué à Péroilles, il y a déjà quelques années, deux institutions de la plus haute importance pour l'avenir de notre agriculture et de notre industrie laitière : ce sont les *Cours d'hiver* qui durent de novembre à mars, et l'*Ecole de laiterie*, de novembre au mois de mai.

Le prix de pension est de 30 francs par mois pour l'école de laiterie ainsi que pour les cours agricoles d'hiver. C'est d'un bon marché extraordinaire.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme de cette école ou mieux encore d'interroger les élèves qui en sont sortis ou d'assister aux examens de fin d'année, pour voir combien l'enseignement répond à toutes les exigences de notre agriculture.

Former de jeunes agriculteurs et des fromagers vraiment capables et initiés à tous les progrès, à toutes les pratiques scientifiques qui peuvent assurer le succès, combattre ainsi la routine et créer un avenir avantageux à nos jeunes paysans, réformer nos méthodes agricoles et lutter victorieusement contre la concurrence étrangère, tel est le résultat qu'on obtiendrait si nos campagnes savaient mieux profiter de ces deux utiles institutions.

L'Ecole de Péroilles est le seul établissement de notre canton où l'on donne un enseignement agricole sérieux : c'est le seul qui renferme des maîtres capables dans cette branche.

Malheureusement les Fribourgeois n'en profitent pas assez. Ce sont des jeunes gens des cantons voisins qui cherchent à l'envahir.

Cela tient à notre apathie instinctive et un peu aussi à cette idée que, dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie laitière, nous n'avons rien à apprendre : il suffit d'être économe pour devenir un bon agriculteur. Hélas! où en serait notre canton, au point de vue économique, sans les progrès réalisés depuis 20 ans, progrès que la nécessité nous a imposés!

Mais au lieu de suivre à distance nos rivaux, combien ne serait-il pas plus sage de les précéder, alors que nous en avons l'occasion et tous les moyens à notre disposition?

Si l'enseignement donné à la station de Pérolles parvenait à se répandre dans tous nos villages et à inspirer nos exploitations agricoles et laitières, il en résulterait d'inépuisables ressources pour notre canton et une incontestable avance sur tous nos concurrents.

DÉPOT CENTRAL DU MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

Messieurs les instituteurs peuvent expédier, dès ce jour, leurs bulletins de commande pour la livraison d'automne. Le matériel demandé leur parviendra sans retard.

L'ouvrage intitulé « *Culture des arbres fruitiers* » par M. Blanc, sera cédé au corps enseignant au prix de 60 cent. l'exemplaire, au lieu de 1 fr. 20.

Fribourg, 16 septembre 1897.

L'administrateur : Ant. COLLAUD

CORRESPONDANCES

Du Lac, le 10 septembre 1897.

A la Rédaction du *Bulletin Pédagogique*, à Fribourg.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les réflexions émises sur l'enseignement de l'orthographe par l'aimable correspondant des bords de Tatrel.

Il dit qu'il a éprouvé une grande démangeaison de demander la parole à la réunion de Châtel, pour émettre les réflexions qu'il a communiquées au *Bulletin*. Le rapport de M. Cardinaux est bien suggestif paraît-il, car moi aussi, si j'avais pu assister à la réunion de Châtel, j'aurais été tenté de demander la parole, non pour faire le procès du livre unique, mais pour attirer l'attention de l'assemblée sur un passage du travail du rapporteur. Ce passage le voici : (Lais-